



Non-Titulaires : Mobilisons-nous pour une loi de titularisation et pour la fin de la précarité



La CGT-Educ'action est la deuxième organisation syndicale des personnels non-titulaires enseignants, CPE et COP.

La CGT dans l'enseignement, c'est la CGT-Educ'action. La CGT est la première confédération syndicale de France. Elle syndique les enseignants depuis 1907.

Que vous soyez dans une école, un collège, un lycée général, technologique ou professionnel, vous pouvez adhérer à la CGT, et construire avec nous une école qui forme et émancipe. Vous pouvez lutter avec nous contre des réformes qui dégradent constamment le Service Public d'Éducation et donc qui dégradent nos conditions de travail et les conditions d'enseignement des élèves.

Les militant-e-s et élu-e-s de la CGT-Educ'action sont comme vous, enseignants dans des écoles, des collèges ou des lycées généraux, technologiques et professionnels, dans des EREA, SEGPA...

Confrontés aux mêmes difficultés que vous, ils ont fait le choix d'un syndicalisme unitaire, non-corporatiste, confédéré et démocratique.

C'est ce syndicalisme qui transformera la société.

➔ Bousculé par les mobilisations, le ministère de la Fonction Publique a ouvert des discussions sur le scandale que constitue la situation des précaires.

➔ Le 22 juin 2010, le ministère a précisé ses premières propositions : éviter les abus les plus visibles, faciliter le passage des concours et modifier à la marge les conditions d'emplois des contractuels. C'est largement insuffisant, mais le gouvernement est déjà conscient qu'il devra aller plus loin pour répondre à la situation réelle et surtout qu'une dynamique et des espoirs ont été suscités par la déclaration présidentielle de janvier 2010.

➔ Le Secrétaire d'État à la Fonction Publique a conclu la réunion du 22 juin sur l'affirmation qu'il y aura un « plan de titularisation ciblé et progressif ».

➔ **La porte est entrouverte, à nous de l'ouvrir franchement pour aboutir à une vraie loi de titularisation.**

*Matthieu Brabant,
responsable du collectif non-titulaires
de la CGT-Educ'action*

Sommaire

Page 1 :

Edito

Page 2 :

Cadrage et calendrier des discussions

Page 3 :

Etat des lieux

Page 4 :

La CGT Educ'action revendique !

Cadrage et calendrier des discussions

➤ **Emploi public, service public**

L'emploi de personnels non titulaires dans la Fonction Publique est une tendance lourde et elle tend à s'étendre ! L'ouverture de recrutements via les agences d'intérim démontre la logique actuelle.

Rappelons que la norme de l'emploi dans la Fonction Publique doit être l'emploi de titulaires statutaires, l'emploi de non titulaires doit être marginal et dérogatoire.

L'importance de ce statut de la Fonction Publique est à souligner et correspond à la nature de l'emploi public. Plus on s'éloigne de garanties fortes, de la conception de la Fonction Publique de carrière, plus on fragilise des dimensions essentielles telles que la neutralité du Service Public. Lorsque emploi, affectation, voire rémunération sont hors de ces garanties fortes – et c'est ce qui motive l'existence d'un statut général –, alors toutes les dérives sont possibles. C'est l'intérêt de tous d'avoir des personnels statutaires dans la Fonction Publique.

La tentation est grande pour le gouvernement d'étendre les « non règles » de gestion des non titulaires aux fonctionnaires...

Défendre l'emploi statutaire, exiger une loi de titularisation, c'est défendre le statut de la Fonction Publique et c'est défendre le Service Public !

➤ **Calendrier 2010/2011**

- **1/15 septembre** : réunion sur « l'évolution des cas de recours aux agents non titulaires. »
- **15/30 septembre** : réunion sur « les conditions de renouvellement des contrats notamment en CDI. »
- **1/15 octobre** : réunion sur « les conditions d'accès à l'emploi titulaire et les parcours professionnels. »
- **15/30 novembre** : réunion sur « les conditions d'emploi des agents non titulaires (mobilité, formation professionnelle, participation, etc.) et sur les conditions de recrutement. »
- **15 novembre/15 décembre** : réunion sur « l'amélioration de la connaissance statistique de la situation des agents non-titulaires. »
- **15/31 décembre** : ouverture de négociations avec le ministre.
- **Début 2011** : concertations sur les textes d'application



Les dates précises des réunions seront connues petit à petit.

➤ **Le cadrage des discussions**

Le ministre a précisé les personnels concernés par ces négociations : les agents recrutés pour des besoins permanents, les agents recrutés pour des emplois temporaires qui occupent de fait des emplois permanents. Sont donc exclus les agents recrutés pour des besoins temporaires ou ceux occupant des emplois permanents spécifiques.

Pour la CGT, c'est bien sûr l'ensemble des non titulaires qui est concerné.

La reconnaissance par la Fonction Publique de l'importance des abus des employeurs publics montre qu'on ne peut pas exclure telle ou telle catégorie de non titulaires d'une réflexion sur les cas de recours ou l'accès à l'emploi titulaire par exemple. Ainsi, l'Éducation nationale souhaite utiliser les non titulaires pour les remplacements, considérant qu'il ne s'agit pas d'un emploi permanent : **pour la CGT, les missions de remplacement doivent être le fait de personnels titulaires et formés.**

État des lieux

➤ Dans la Fonction Publique

Les contractuels et vacataires représentent 16 % de l'effectif total de la Fonction publique, soit 841 709 agents, soit 11,7 % des effectifs de la fonction publique de l'État (335 000 agents), 20,8 % de la fonction publique territoriale et 13,9 % de la fonction publique hospitalière. Ces chiffres ne comprennent pas, notamment, les emplois aidés (145 100 bénéficiaires), les assistantes maternelles de droit privé (55 000) et des médecins dotés d'un statut particulier (75.000).

Au total, il y a en fait plus de 1 million de non titulaires dans la fonction publique !

La population des contractuels et vacataires est plutôt jeune (près de 40 % des non titulaires des ministères ont moins de 30 ans, seulement 20 % ont plus de 50 ans, en 2006) et plutôt féminine (56,5% des non titulaires des ministères).

➤ Dans l'Éducation nationale

L'Éducation nationale a employé en 2009/2010 près de 165 000 personnels non titulaires, parmi lesquels plus de 22 000 personnels enseignants, CPE et COP et plus de 84 000 assistants d'éducation. Il faut encore ajouter à ces chiffres les 5700 vacataires !

Les enseignants, CPE et COP non titulaires représentent 5 % de l'ensemble des personnels du 2nd degré, un quart d'entre eux sont en CDI.

Le ministre l'a annoncé : il souhaite continuer à embaucher des non titulaires, y compris dans le 1er degré, en particulier pour les remplacements. Déjà, la moyenne d'âge des non titulaires dans l'enseignement (38,5 ans), inférieur à celle des titulaires (43,5) est un signe que les embauches continuent, voire s'accroissent, puisque nous avons constaté une augmentation de 13 % du nombre de non titulaires enseignants en une année.

42 % des non titulaires enseignent dans les disciplines professionnelles. De fait un pan entier du Service Public d'Éducation est « tenu » par des non titulaires. Cela renvoie aux concours fermés, aux difficultés objectives pour pouvoir passer un concours « académique » dans sa forme et éloigné des réalités du terrain, et aussi à la non-reconnaissance qu'auraient ces collègues après reclassement. En réalité c'est plus de la moitié des non titulaires qui enseignent dans la voie professionnelle car il faut ajouter les disciplines générales spécifiques (maths-sciences, lettres-histoire) : dans certains lycées professionnels, plus de la moitié des enseignants sont non titulaires !

14 % des COP sont non titulaires, avec une moyenne d'âge de 33 ans : le fameux Service Public d'Orientation, mis en avant par Sarkozy, se construit donc à partir d'embauches de non titulaires !

Certaines académies se font une spécialité d'embaucher des non titulaires. Souvent ce sont des académies difficiles : 28 % en Guyane, 9 % à Créteil, 8 % en Guadeloupe et Martinique...

On note aussi que certaines académies « pérennisent », avec des CDI (plutôt qu'avec des titularisations), la présence des non titulaires : 42 % des non titulaires à Paris sont en CDI, 46 % à Lille, entre 30 et 35 % à Lyon, Nice, Bordeaux, Guadeloupe, Reims...

La CGT Educ'action revendique !

Pour la CGT-Educ'action, 4 axes revendicatifs sont incontournables :

- ➔ **Mettre en œuvre une loi de titularisation, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Dans l'Education nationale, la CGT revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité.**
- ➔ **Arrêter le recrutement de non titulaires.**
- ➔ **Améliorer les conditions de reclassement des non titulaires au moment de leur titularisation.**
- ➔ **Renforcer les droits sociaux, la reconnaissance des qualifications, la cohérence de gestion, etc. des agents non titulaires. Cela passe aussi par un élargissement des compétences des CCP.**

Lors du CTPM du 7 juillet 2010, FERC-CGT, FSU, SUD-Education, SGEN-CFDT, SNFOLC, FAEN, CSEN et UNSA-Education ont réitéré ensemble leurs exigences :

- Définir un plan de titularisation des personnels précaires exerçant des missions de service public pour lesquelles il existe des corps de fonctionnaires
- Mettre fin au recrutement de nouveaux personnels précaires
- Donner des garanties de réemploi aux personnels contractuels pour la rentrée de septembre 2010.
- Permettre des améliorations immédiates par une gestion transparente et un cadrage national des personnels non titulaires.

Lors de ce CTPM, la CGT Educ'action a précisé qu'il était inadmissible de cautionner le recours dévoyé de la vacation tel qu'il se pratique dans l'Education nationale.

Par ailleurs, la CGT Educ'action a demandé un cadrage national des modalités de gestion des personnels non titulaires (notamment du rôle des CCP).

Enfin, la CGT Educ'action a rappelé que le durcissement des conditions d'accès aux concours enseignants rendra difficile, pour les personnels précaires, la conciliation de leurs services d'enseignement et la préparation d'un concours dans de bonnes conditions. Or la diminution du nombre de places offertes ou la fermeture de certains concours internes enlève à ces collègues tout espoir de titularisation dans un corps de fonctionnaires.

Ceux qui parviendront à passer cet obstacle seront pénalisés par un reclassement injuste. Les anciens contractuels perdent une grande partie de leur ancienneté lors de ce calcul qui se traduit par une perte financière de plusieurs centaines d'euros : il est donc urgent d'améliorer les conditions de reclassement des non titulaires.

La CGT Educ'action est à l'origine des réunions de l'intersyndicale de l'Education, avec la perspective d'actions dès septembre 2010. Nous continuerons à agir pour que les mobilisations continuent.

Déjà vous pouvez signer en ligne, via notre site internet (<http://www.unsen.cgt.fr>), les pétitions demandant la fin de la précarité dans l'Éducation et dans la Fonction Publique.

C'est par une mobilisation unitaire de toutes et de tous que l'on mettra fin au scandale de la précarité dans l'Éducation nationale !



4. p Non Titulaires
Rentré 2010

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse en première page

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél. E-mail

Établissement

Code postal Localité